



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

**Nombre de Membres** L'an deux mille vingt et le lundi vingt-un décembre à vingt heures trente minute, le  
- Afférents 19 Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit  
- En Exercice : 19 par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU,  
- Présents : 15 Maire.  
- Ayant pris part : 19

**Date de convocation** Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.  
**14/12/2020**

**Date d'affichage**  
**14/12/2020**

Excusés représentés : M. Christian BAÏSSE (*représenté par Mme Marie-Claude ROBERT*) ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (*représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE*) ; Mme Hélène POLDERVAART (*représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU*) et M. Alain JAME (*représenté par M. Raoul de RUS*).

Monsieur Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.  
-----

**Délibération N°2020-120 : Résultat de l'élection et transfert du patus de Saint Amans de Négrin**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des résultats de l'élection du patus de Saint Amans de Négrin répartis comme suit :

Nombre de votants (enveloppes et de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne)	34
dont votants par correspondance	34
<i>I. Les bulletins et enveloppes nuls</i>	1
<i>II. Les bulletins blancs</i>	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Nombre de suffrage obtenu par chacune des propositions

Proposition	Chiffre	Lettres
ACCORD pour la vente	33	Trente-trois
OPPOSITION à la vente	0	Zéro

Les résultats montrent que les électeurs sont favorables à la vente dudit patus. Il convient d'en informer le représentant de l'Etat de le Département. Monsieur le Maire propose de ne pas transférer dans le domaine privé de la commune du foncier invendu.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le résultat de l'élection du patus de Saint Amans de Négrin ;
- AUTORISE la vente du patus à Monsieur NAVARRO ;
- REFUSE le transfert dans le domaine privé de la commune du foncier invendu.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

